



Commune de Véretz

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE
A LA CESSION PARTIELLE D'UN CHEMIN
RURAL
COMMUNE DE VERETZ**

Enquête Publique du 22 octobre au 05 novembre 2024

NOTICE EXPLICATIVE

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune du fait de l'article L.161-1 du code rural : « Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

Les chemins ruraux peuvent être cédés, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public et dans le respect des règles de procédure posés par l'article L.161-10 du code rural : « Lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale conformément à l'article L.161-11 n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête. »

Le Chemin Rural n° 57 dit « de Saint Pierre aux Babouins bas » joint la commune de Larcay à la RD 976. Il faisait office de l'ancienne Route de Tours à Nevers, puis a été doublé par le Chemin Rural n°58 dit « de Saint Pierre aux Babouins à Couesnon » créé à proximité et situé plus en hauteur, hors zone inondable.

Actuellement, le CR 57 reste emprunté pour sa seule partie « Est », permettant d'accéder à la plateforme communale de déchets verts. Cependant, sa partie « Ouest », 280 m, est enclavée dans les parcelles des anciennes champignonnières et est devenue inaccessible et impraticable.

La Maison Laudacius, cave coopérative des producteurs de vins de Montlouis sur Loire, s'étant portée acquéreur des parcelles de la SCI du Potager, anciennes champignonnières, il a été demandé la régularisation de « l'occupation » de cette partie du CR n°57. Un bornage de la propriété de la SCI du Potager a été établi le 11 décembre 2023 par le cabinet Géoplus d'Amboise. Ce bornage a permis de faire ressortir l'emprise du Chemin Rural n°57 qui est en partie encerclé par les parcelles citées ci-dessus, en impasse et ne dessert aucune autre propriété après celle de la cave coopérative et qui est considéré ne plus avoir d'utilité sur sa dernière partie.

Il est proposé une procédure d'aliénation pour une partie du chemin afin d'être cédé à la cave coopérative des producteurs de vins de Montlouis.

La délibération du conseil municipal du 26 janvier 2024 constate la désaffectation du Chemin Rural, lance la procédure d'aliénation des chemins ruraux prévue à l'article L161-10 du Code Rural et de la Pêche. Le maire est chargé d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Une enquête publique est réalisée afin de démontrer que le chemin a bien perdu son affectation. Afin de procéder à cette enquête publique, le maire désigne par arrêté un commissaire enquêteur. Cet arrêté précise l'objet de la requête, la date à laquelle celle-ci sera accessible (ouverte), ainsi que les heures et le lieu où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. La durée de l'enquête est fixée à 15 jours.

C'est seulement, par suite de cette désaffectation que la délibération du conseil municipal portant aliénation du chemin rural sera proposée.

Enfin, lorsque l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés. Si, dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé leur soumission ou si leurs offres sont insuffisantes, il est procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales.

ANNEXE 1 : PLANS DE SITUATION

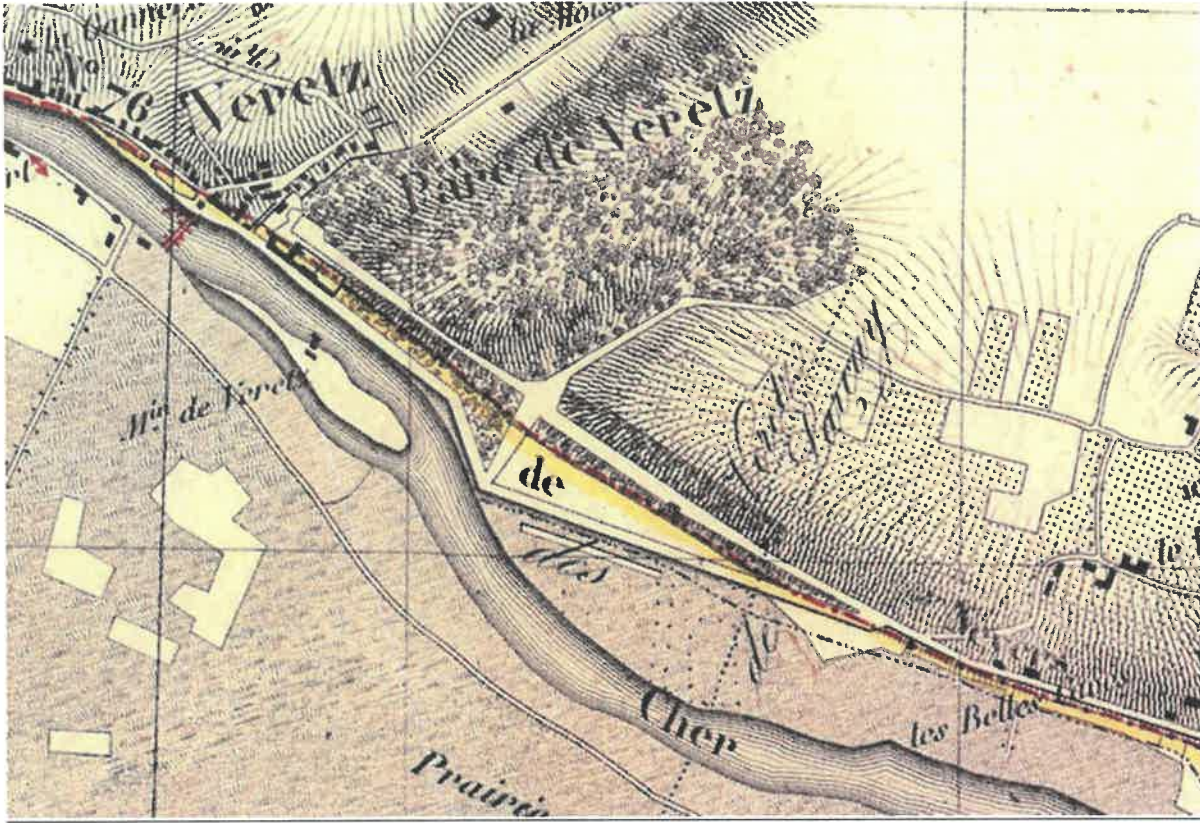


Photo aérienne extrait du géoportail



Extrait du PLU commune de VERETZ

ANNEXE 2 : EXTRAIT CADASTRE ANCIEN



Extrait du cadastre 1805 Sud-Nord, sans RD 976



Extrait du cadastre 1820 Nord-Sud, sans RD 976

ANNEXE 3 : PLAN GEOMETRE SITUATION ACTUELLE

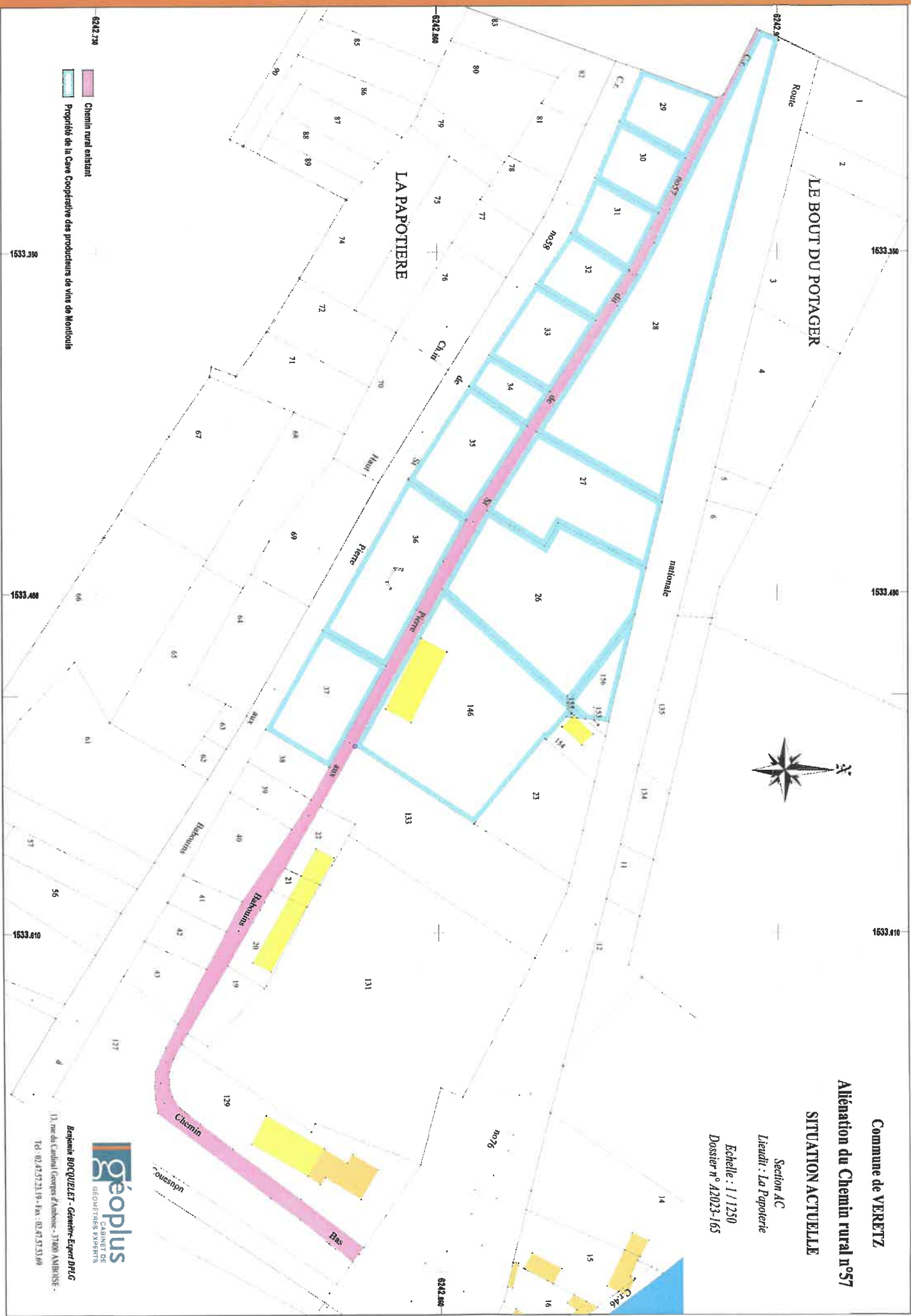
Commune de VERETZ

Aliénation du Chemin rural n°57

SITUATION ACTUELLE

Section AC
Lieu dit : La Papoterie

Echelle : 1/1250
Dossier n° A2023-165



Chemin rural existant
Propriété de la Cave Coopérative des producteurs de vins de Montolia



Benjamin BOCQUELET - Géomètre-Expert DRPG
13, rue de Cardinal Georges d'Amboise - 37000 AMBOISE -
Tél : 02 47 57 23 19 - Fax : 02 47 57 53 00

ANNEXE 4 : PLAN GEOMETRE SITUATION PROJETEE

Commune de VERETZ

Aliénation du Chemin rural n°97

SITUATION PROJETÉE

Section AC
Lieu dit : La Papotière

Echelle : 1 / 1250
Dossier n° A2023-165



6242.730

6242.280

1633.360

1633.480

1633.610

6242.280

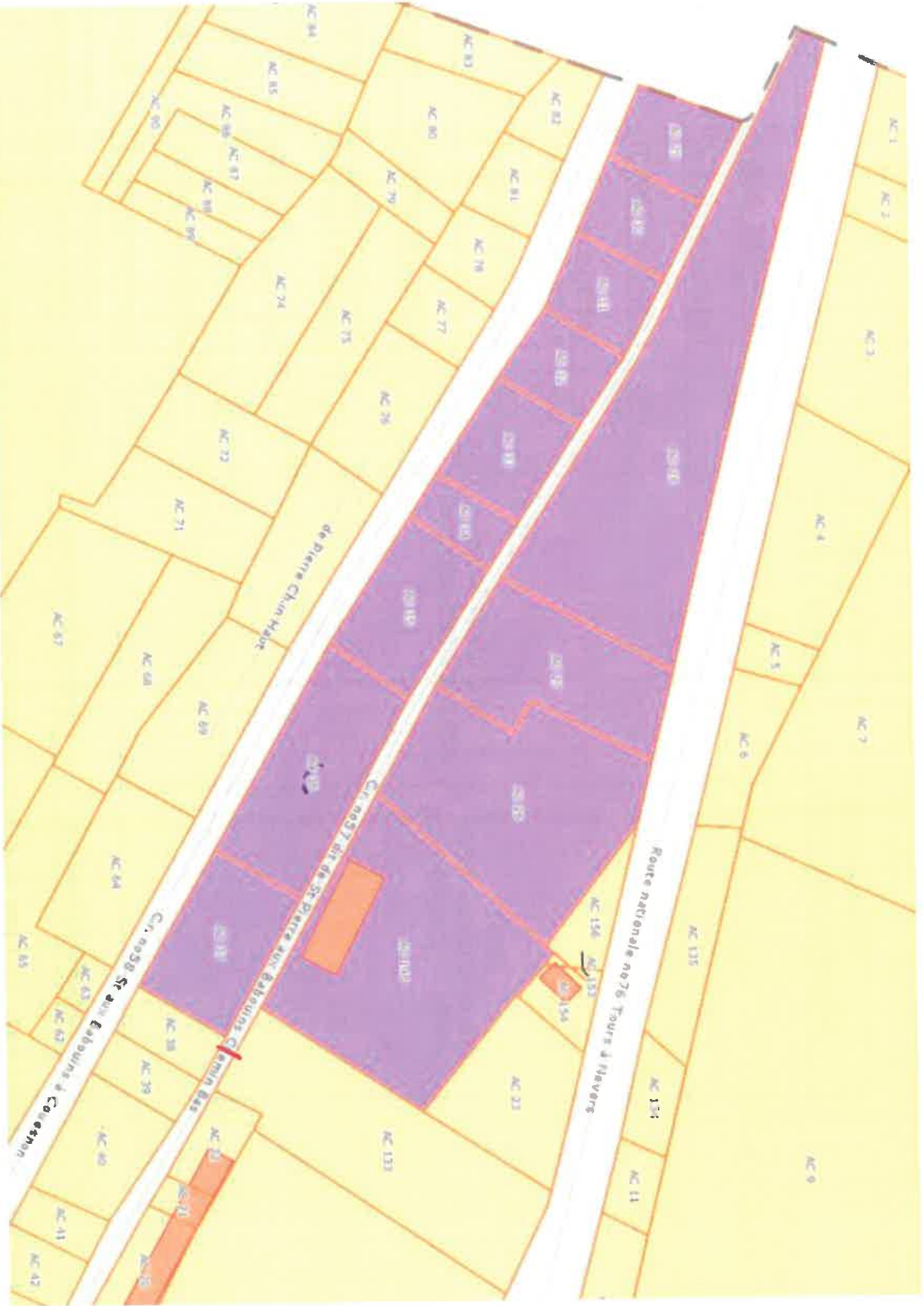


Benjamin BOCCQUIZET - Géomètre-Expert DPLG
13, rue du Cardinal Georges d'Amboise - 37400 AMBOISE -
Tél : 02 47 57 23 19 - Fax : 02 47 57 53 69

ANNEXE 5 : PROPRIETES CONCERNEES

LISTE DES PROPRIETES JOUXTANT DU CHEMIN RURAL N°57

Parcelle cadastrale	Localisation cadastrale	Surface	Nom du propriétaire	Adresse du propriétaire
267 AC 28	LE BOUT DU POTAGER	5090	CAVE DES PRODUCTEURS DE VIN DE MONTLOUIS 2 Route de Saint Aignan 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	LE CHATEAU DE FORSAC 19510 BENAYES
267 AC 29	LE BOUT DU POTAGER	720		
267 AC 30	LE BOUT DU POTAGER	672		
267 AC 31	LE BOUT DU POTAGER	667		
267 AC 33	LE BOUT DU POTAGER	876		
267 AC 35	LE BOUT DU POTAGER	1139		
267 AC 34	LE BOUT DU POTAGER	388		
267 AC 27	LE BOUT DU POTAGER	1795		
267 AC 26	LE BOUT DU POTAGER	3212		
267 AC 36	LE BOUT DU POTAGER	1754		
267 AC 146	LE BOUT DU POTAGER	3648		
267 AC 37	LE BOUT DU POTAGER	1232		
267 AC 32	LE BOUT DU POTAGER	602	Henry DE CHERADE DE MONTBRON	



Extrait cadastral, le Bout du Potager 1/1500

ANNEXE 6 : DELIBERATION DU 26/01/2024
CONSTATANT LA DESAFFECTATION ET LANCANT LA
PROCEDURE D'ALIENATION



République Française – Département d'Indre et Loire

COMMUNE DE VERETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2024

Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :

19 janvier 2024

Effectif légal du Conseil : 27

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 27

Résultat du vote :

Voix « POUR » : 27

Voix « CONTRE » :

Abstentions/blancs :

Télétransmission en Préf., le

Publié / affiché/ notifié, le

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 26 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de VERETZ, légalement convoqué le vendredi 19 janvier 2024 par le Maire, M. Gilles AUGEREAU, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Bizeau.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

M. Gilles AUGEREAU, Mme Corinne AUGE, M. Christian ROCHE, M. Marc JONCHERAY, Mme Valérie PINHEIRO, M. Thierry ROBISSON, Mme Violaine KUHN, M. Luc LOCATELLI, Mme Nicole BIGARRE, M. Fabrice NAUDON, Mme Marié-Anne GACHET, Mme Sylvie ALLENOU, Mme Isabelle JUMEAU, M. Nicolas CORNIC, Mme Bernadette GUENAND, M. Christophe GAUTHIER, Mme Marylène MOUSSET.

Étaient représentés :

M. Karym FAIVRE a donné pouvoir à M. Gilles AUGEREAU
Mme Florence RAMOS a donné pouvoir à Mme Valérie PINHEIRO
M. Florian BALAIAN a donné pouvoir à Mme Corinne AUGE
M. Olivier FOURNIER a donné pouvoir à M Christian ROCHE
M. Patrick PLISSON a donné pouvoir à M. Thierry ROBISSON
M. Alexis LEPAGE a donné pouvoir à M Marc JONCHERAY
Mme Sandra PIERRY a donné pouvoir à Mme Sylvie ALLENOU
Mme Muriel NEVEU a donné pouvoir à Mme Violaine KUHN
M. Jean-Marc HEMME a donné pouvoir à Mme Bernadette GUENAND
Mme Eliane ANDENNAH a donné pouvoir à Mme Marylène MOUSSET

M. Fabrice NAUDON a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

**DELIBERATION N°09-26-01-2024
Lancement de procédure – Aliénation chemin
rural n°57**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural n°57 dit de Saint Pierre aux Babouins bas, sis Le Bout du Potager, n'est plus utilisé par le public, sur sa partie ouest.

Considérant que la portion du CR 57 de Saint Pierre aux Babouins bas est inaccessible et impraticable depuis de nombreuses années. Ces éléments matériels caractérisent la cessation de l'affectation au public.

Considérant la demande de la Maison Laudacius, Cave Coopérative des producteurs de vin de Montlouis sur Loire d'acquérir pour sa partie Ouest ledit chemin, incluse et enclavée dans la propriété de la SCI du Potager en cours d'acquisition.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

L'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés,

Article 1^{er} : CONSTATE la désaffectation du chemin rural,

Article 2 : DECIDE de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Article 3 : DEMANDE à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Pour extrait certifié conforme

A Véretz,



LE MAIRE

GILLES AUGEREAU

**ANNEXE 7 : ARRETE 194-2024 PRESCRIVANT
L'ENQUETE PUBLIQUE VISANT L'ALIENATION DU
CHEMIN RURAL n°57**

ARRÊTÉ n°2024-194

PORTANT

**Prescrivant l'enquête publique visant l'aliénation
du Chemin Rural n°57 dit « De Saint Pierre aux Babouins » pour partie ,
de la commune de Véretz.**

Le Maire de la commune de Véretz (Indre et Loire),

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-10, L.123-11, L.123-13 et R.123-19 ;
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
Vu la délibération en date du 26 janvier 2024 constatant la désaffectation et lançant la procédure d'aliénation du Chemin Rural n° 57, de la commune de Véretz ;
Vu les pièces du dossier de désaffectation et d'aliénation du Chemin Rural n° 57, pour partie soumis à enquête publique ;
Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département d'Indre-et-Loire pour l'année 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'enquête publique portant désaffectation et aliénation d'une partie du Chemin Rural n°57 se déroulera du mardi 22 octobre au mardi 05 novembre 2024.

ARTICLE 2

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Véretz, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie à partir du mardi 22 octobre 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 5 novembre 2024 à 17h30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

ARTICLE 3

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences au public, en mairie de Véretz rue Moreau Vincent 37270 VERETZ, le mardi 22 octobre 2024, 9h-12h30 et le mardi 5 novembre 2024, 14h-17h30.

ARTICLE 4

Le public pourra adresser ses observations :

- par lettre adressée au commissaire enquêteur en mairie,
- directement par écrit sur le registre d'enquête publique,
- directement par oral au commissaire-enquêteur lors de ses permanences à la mairie,
- sur la boîte mail dédiée : urbanisme@veretz.com, à l'attention du commissaire enquêteur.

ARTICLE 5

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Veretz, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

SLOW

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les enquêteur en mairie.

ARTICLE 7

Monsieur METERREAU Jean-Louis, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

ARTICLE 8

Le Maire de Véretz versera dans le délai d'un mois d'indemnisation du Commissaire-enquêteur à l'issue de la remise de son rapport et de ses conclusions en sus des frais réels de déplacements induits par la nécessité de l'enquête publique.

ARTICLE 9

Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 10

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et, selon l'importance et la nature du projet, de presse écrite :

- l'objet de l'enquête,
- le nom et qualité du commissaire enquêteur,
- la date d'ouverture,
- le lieu de l'enquête,
- la durée de celle-ci.

ARTICLE 11

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Véretz et est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de 2 mois à partir de sa publication.

ARTICLE 12

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le préfet du département d'Indre-et-Loire
- Monsieur Meterreau Jean-Louis, commissaire enquêteur

A Véretz, le

23 SEP. 2024

Le maire

Gilles AUGEREAU



ANNEXE 8 : AFFICHAGE ET INSERTION

Affichage sur site le 02 octobre 2024



Accès Est



Accès Ouest

AUTOMOBILE

BERLINE

Citroën

■ C4



10490 €
C4 II 110 MILLENIUM berline, 6cv, 5 portes, ordi de bord, GPS, vitres élect., DA, ABS, clim. auto, airbags, limiteur vitesse, 02/02/2018, 68 000 km garantie 12 mois Prix 10 490 euros. Garage le Viaduc 02.47.65.98.57. Siren 428955066.

Dacia

■ Sandero

Dacia Sandero, année 2022, essence, 9000 KM, blanche, 14 000 euros. 06.64.65.32.88

Dacia Sandero Stepway, année 2018, 72 000 KM, entretien fait, CT OK, disques et plaquettes changés, vidange faite, bleue métallisée, 10 500 euros. Tél. 06.73.07.57.98

Peugeot

■ 308



308 Style, 2021, essence, 61 000 KM, entretien Peugeot, parfait état, 5 places, blanche, garantie 2026, 11 500 euros. 06.80.54.65.88

Volkswagen

■ Golf 7



9400 €
Tours, vend Golf 7, première main, 5 CV, TSI Blue Motion, grise, boîte auto, 2013, 174 000 km, CT ok, TBE, 9 400 euros, à débattre, 06.48.15.33.21

Autres berlines

Achète voitures en état ou en panne, avec ou sans contrôle technique. Faire offre au 06.11.03.08.92

LUDOSPACE

Peugeot

✗ Partner Tepee Outdoor, 116 HDI, 100 CH, année 2018, gris, 35 000 KM, 5 portes, radar, régulateur, clim, TBE, 17 900 euros. Tél. 06.61.79.45.47

4X4 - S.U.V

Dacia



16500 €
Dacia Duster II 1.0 TCE 100 15 ans crossover, SUV, 5cv, 27/07/2020, vitres et rétrov. élect., jantes alliage, ordi de bord, clim. auto, GPS, DA, airbags, ESP, limiteur régulateur vitesse, 32 700 km, garantie 12 mois, 15 490 €, Garage le Viaduc 02.47.65.98.57. Siren 428955066.

Hyundai

Vend Hyundai Tucson très bon état, 1111 main, diesel automatique, 11600 km, garantie 31/07/2027. Tél. 06.74.78.71.51

Peugeot

✗ 3008 Allure, pack Blue, HDI 130 S, toutes options, roue secours, attelage, 09/2022, 32 000 KM, prix à débattre. 06.71.97.22.37

Autres 4 x 4

34990 €
Vends Range Rover Evoque II, P200 Flex, année 2021, 53 000km, motorisation Flexifuel (bioéthanol-essence) 200 CV, boîte auto, toutes options, parfait état général, entretien Range Rover, 34 990 euros, 06.07.63.87.67

VÉHICULES DE LOISIRS

Camping car Capucine



Achète cash meilleur prix, tous types camping-car, fourgon aménagé, caravane, camion magasin (même avec infiltration), utilitaire, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT. Se déplace 7J/7. Paiement sécurisé. 06.59.50.43.26

Camping Car Profilé

✗ Recherche camping-car après année 2000, avec ou sans CT, même avec problème mécanique ou carrosserie. 06.50.24.67.19

Caravane

■ Vente

Vend caravane Rubis, année 2015, plusieurs options, bon état, à voir sur place, 6500 euros à débattre. 06.51.12.39.50

VOITURES SANS PERMIS

Aixam

Achat toutes voitures sans permis, dans l'état ou en panne, ou accidentées, paiement comptant. Faire offre au 06.11.03.08.92 ou 06.29.47.95.34

UTILITAIRES

Ford



18000 €
Vend Ford Transit Custom, fourgon L1M2, Ecoblue, 130 CH Limited, bleu azur, année 2018, 60 000 km, très bon état, 18 000 euros négociable. 06.08.02.91.59

MOTO

Yamaha

Vend moto Yamaha DTR125, révisée chez Yamaha, cause santé. Faire offre au 06.12.67.28.42

Autres marques

Vend moto Jinlun rouge, année 2008, 6 500 KM, bon état général, 500 euros, rétros et batterie en plus gratuits. 06.65.04.55.88

SCOOTER

Peugeot

1400 €
Vends scooter 125 m3, Peugeot, 2011, blanc, très bon état, 19 000 km, 1 400 euros, 06.65.04.55.88

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NR, Centre Presse et autres presses affiliées: E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



AVIS D'OUVRETURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°194-2024 du 23 septembre 2024, le maire de la commune de VERETZ lance une enquête publique, du mardi 22 octobre 2024 au mardi 05 novembre 2024 inclus, en vue de l'allègement du chemin rural n°57 dit « de Saint Pierre aux Babouins ».

M Jean Louis METERREAU, inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Veretz pendant toute la durée de l'enquête publique et seront consultables par le public aux horaires d'ouverture habituelles de la mairie.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la mairie : <http://www.veretz.fr>

Les observations du public peuvent être formulées :

- Par courrier, à l'attention de M le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de Veretz, rue Moreau Vincent 37270 VERETZ.
- Par voie dématérialisée à l'adresse mail dédiée : urbanisme@veretz.com

Le commissaire enquêteur recevra également les observations du public lors de deux permanences en mairie le mardi 22 octobre 9h-12h30 ainsi que le mardi 05 novembre 14h-17h30.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, l'allègement du chemin rural n°57 pourra être déclaré par le conseil municipal.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics inf. à 90 000 Euros



Région Centre Val de Loire

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Françoise Bonneau, Président, DPECS, 9, rue Saint-Pierre-Latin, CS 94117, 45041 Orléans - Cedex 1. Tél. 02.38.70.30.30. SIRET 29450002300028.

Référence acheteur : 24LD04MOE.

L'avis implique un marché public.

Objet : lycée Balzac à Tours (37) - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de remplacement du SSI et mise en place d'un système PPMS.

Procédure : procédure adaptée.

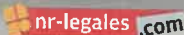
Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 17/10/24 à 12 h au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/09/2024.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://achats.regioncentre-valde Loire.fr>



Publiez vos annonces légales

en ligne

En vous proposant un outil pratique et simple d'utilisation pour la publication de vos annonces légales.

PUBLICATION D'ANNONCES

LARGE CHOIX DE JOURNAUX

ATTESTATION DE PUBLICATION

PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

Contact : 02 47 60 62 70

**Publications d'Annonces
Officielles & Légales
Tous titres de presse**

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

Indre

Tel : 02 47 60 62 79

Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@nr-communication.fr



Pour publier ou consulter
une annonce légale :

www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé



Groupé La Nouvelle République



MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics



www.pro-marchespublics.com

Tél : 02 47 60 62 11

support@nr-pmp.com

